

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 7 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Adoption du plan d'actions de la Ville de Marseille 2020-2026 pour l'Enfance et la Jeunesse, de la convention et de la charte - Unicef Ville Amie des enfants.

21-37181-DPE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des Institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale » (Art. 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

La Ville de Marseille a la volonté de soutenir et promouvoir les droits de l'enfant et de garantir leur efficacité.

Par la délibération du 23 novembre 2020 n°20/0559/ECSS, la Ville de Marseille, dans le cadre de la délégation « La Place de l'enfant dans la Ville » affirme son ambition de devenir partenaire d'UNICEF France et devenir une Ville Amie des enfants.

L'Unicef France et l'Association des Maires de France ont en effet créé un réseau national et international de villes qui s'engagent, sous l'égide de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE), à prendre des initiatives et à promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité, ainsi qu'à encourager leur ouverture sur le monde.

Cette intégration nécessite l'élaboration d'un plan d'action municipal de l'Enfance et de la Jeunesse pour la période de 2020 à 2026.

Ce plan d'action, affirmant notre forte ambition pour les enfants et les jeunes de notre cité, est établi selon 4 axes, dans lesquels se décline ensuite notre action municipale :

- assurer le bien-être de chaque enfant dans tous ses temps de vie, à l'école, au centre de loisirs, dans ses activités, dans l'espace public,

- lutter contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité, en permettant à chacun de pouvoir bénéficier d'un accueil éducatif de qualité quelle que soit sa situation sociale, quel que soit son lieu de résidence, quel que soit son handicap, son origine, son sexe,

- permettre et proposer un parcours éducatif de grande qualité, en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés autour de la cause commune de l'épanouissement de chaque enfant, en créant des partenariats efficaces,

- développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et de chaque jeune à la vie de la cité ; cultiver sa citoyenneté en lui permettant de contribuer à construire la ville de demain.

L'objectif est de mettre en cohérence toutes les politiques publiques en faveur des enfants et des jeunes pour une meilleure dynamique d'échange et de partage.

Ce dispositif ambitieux a un large champ de compétences, puisqu'il fait intervenir pas moins de 14 thématiques identifiées au-delà de la Petite enfance, l'Education et la Jeunesse : la Santé, la Solidarité et l'Inclusion, la Prévention, l'Action sociale, la Mer, le Sport, l'Action Culturelle, les Parcs et Jardins, la Police municipale, l'Environnement et le Cadre de vie.

Chaque action, même modeste, va contribuer à l'intérêt de l'enfant, à essaimer pour le respect des droits de l'enfant et à faire entendre sa voix, pour le considérer comme un citoyen en devenir : à titre d'exemple, réviser les modalités d'accueil des jeunes enfants pour davantage d'équité sociale, sans préjudice de revenu et sans exclure les enfants souffrant d'un handicap ; engager une refondation de tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire), faire des enfants des membres actifs de notre démocratie, par la création, d'un Conseil municipal des enfants, et faire une ville plus verte, apaisée, par l'expérimentation de « Rue des enfants » aux abords des crèches ou écoles...

Chaque action a fait ou fera l'objet d'un rapport au Conseil Municipal spécifique.

Appartenir au réseau Ville Amie des Enfants c'est aussi outiller l'évaluation de l'action publique et en faire un moteur pour renforcer et pour transformer.

Par ce partenariat avec l'Unicef, la ville de Marseille affirme son ambition de réduire les inégalités scolaires et repenser l'éducation populaire, en termes de justice et de justesse pour les petites et petits marseillais. La Ville ira au-delà des dispositifs existants, en sensibilisant les agents référents aux droits de l'enfant, partout dans ses équipements municipaux.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec Unicef France lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2020, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la Commission d'attribution de l'UNICEF France réunie le 27 mai 2021, faisant ainsi de Marseille une Ville Amie des Enfants, partenaire d'Unicef France. Comme plus de 240 villes et intercommunalités de France, la ville de Marseille va rejoindre le réseau des grandes villes déjà labellisées telles que Paris, Lyon, Toulouse, Nice ou Nantes.

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la Jeunesse sur lequel elle s'est engagée qui liera la Ville avec UNICEF France pour le mandat.

Il est également proposé d'approuver la convention et la charte correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°20/0559/ECSS DU 23 NOVEMBRE 2020
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est adopté le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse, ci-annexé.

ARTICLE 2 Sont approuvées la convention de partenariat avec l'Unicef et la charte, ci-annexées

ARTICLE 3

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et cette charte.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
Signé : Sophie GUERARD**